

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00992

Numéro SIREN : 448 323 527

Nom ou dénomination : 3BR

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt 1776

3BR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 276 300 euros
Siège social : 8 rue de l'Oberlach, 68520 BURNHAUPT LE BAS
RCS MULHOUSE 448 323 527

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 décembre, à 11 heures,

Les associés de la société 3BR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Brigitte BATTMANN, titulaire de 46 000 actions en pleine propriété,
- Monsieur Roger BATTMANN, titulaire de 81 630 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 127 630 actions sur les 127 630 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roger BATTMANN, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la lettre de démission du Commissaire aux Comptes suppléant
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, en raison démission de Monsieur Hubert GUERDER, Commissaire aux Comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Françoise KEIFLIN, exerçant 2 rue des Pins 68500 ISSENHEIM, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026, et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

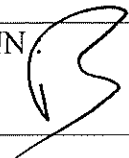
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés

Brigitte BATTMANN : 	Roger BATTMANN : 
---	---